



M-5 - MAI 2022

MILLAS

et VOUS

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MILLAS



Nouveau
un centre
de santé
pluriprofessionnel
pour Millas



Comme vous le savez sans doute déjà, la situation face à Enfn le printemps ! OUI le printemps malgré tout et bientôt l'été...

Après avoir sorti de la pandémie, au moment où nous tombons le masque et où le pass vaccinal est jeté aux oubliettes (sans la certitude d'être débarrassés de cette épidémie), nous voilà tous présipités dans un conflit majeur provoqué par l'attaque brutale de V. Poutine. Devant ce cortège d'horribles images, je pense particulièrement aux enfants qui ont porté le masque pendant des mois à qui doit expliquer, maintenant, ce qui se déroule aux portes de l'Europe...

Dans ce contexte, heureusement, la mobilisation des Français et des Millassois, fait chaud au cœur. Elle est la hauteur des immenses besoins de ceux qui sont bombardés ou forcés de se déplacer. Une organisation efficace a été mise en place grâce aux Maires de France et la Protection Civile.

Nous remercions les Millassois-es, qui se sont portés volontaires et ont accueilli des réfugiés.

Nous avons voté le budget le 5 avril dernier : un budget difficile qui nous oblige à grande rigueur dans son exécution. Tous les services sont mobilisés en ce sens. Contrairement à un bruit qui circule véhiculé par la minorité municipale et malgré nos explications, les bâtiments de la maison de retraite ne sont pas vendus à un prix mais à l'établissement gestionnaire actuel, l'HEHAPAD d'ère autonome. Cette solution déquilibre lui permettra d'être rattaché aux enjeux du Grand Agglo. Cette vente permettra à la commune d'investir, entre autres, dans les locaux du prochain Centre de Santé qui devant ouvrir d'ici la fin de l'été et accueillir à terme quatre médecins généralistes, une infirmière en technique avancée de soins et des vacataires de médecins spécialistes.

Les incivilités (stationnement, dépôts sauvages, occupation du domaine public, état de la voirie ...) sont au cœur de nos préoccupations et après autant d'années de laxisme et d'inaction, l'acte est lourd, long et BUDGETIQUOYE ! En diffusion sur les réseaux sociaux des messages négatifs, on ne tire pas le village vers le haut. Bien au contraire.

Nous trouvons dans cette édition un questionnaire qui nous permettra de mettre en place une véritable consultation citoyenne cadant les thématiques à mettre en avant mais aussi les projets structurants en relation avec l'entité Villes de Demain et Bourg Centre.

Ainsi oui, enfin le printemps et bientôt l'été ! Malgré tout, nous préparons différents événements et notamment la FERIA avec le Comité d'Animation Culturelle mais aussi différentes manifestations au lac et en centre-ville. Le 22 mai, la Dada des lacs (Dada des lacs) ouvrira la saison qui promet d'être riche. J'espère qu'on s'y retrouvera dans une ambiance joyeuse et fraternelle.

En ces moments encore difficiles, soyez assurés, entouré de mon équipe, de mon entier dévouement et ma totale détermination.

Jacques GARSAU, Maire de Millas, Conseiller Départemental Canton « Vallée de la Ter

LA MAISON DU CITOYEN DE MILLAS



Faire ses démarches au plus près de chez soi, avoir un conseiller pour répondre aux questions sur les droits, l'emploi, les jeunes et tout ce qui touche à la vie de tous les jours, voilà à quoi sert la Maison du citoyen.

La ville de Millas, forte d'un tissu de près de 100 associations, foisonne d'actions associatives et citoyennes qui sont au cœur de sa vie culturelle, sociale sportive ou solidaire.

Après un an et demi de concertation et de travail, le nouvel équipement a officiellement ouvert ses portes le 14 mars 2022, dans l'ancien Centre communal situé à Place Lafayette à Millas. Les acteurs citoyens peuvent en outre y trouver des dispositifs de formation et d'accompagnement ; aide au montage de projets, mise en relation avec des partenaires par la ville ou sur ses outils de communication ; aide au montage de projets, aide au démarrage et aux porteurs de projets. Et au-delà, un lieu de rencontre, de vie sociale où s'élaborent et se mettent en œuvre les initiatives citoyennes.

Infos pratiques

Ouverte à Millas le 14 mars 2022, la Maison du Citoyen est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et assure un accueil téléphonique tous les jours de 14h à 17h.

Vous pouvez trouver des renseignements et des aides à la réalisation de vos démarches administratives, des aides aux démarches administratives, la rédaction de courrier ou la constitution de dossiers.

La Maison du citoyen vous propose :

- Un conseiller numérique
- Des créneaux d'accueil sur rendez-vous
- Un écran public pour approfondir avec vous la rédaction de documents, vérifier et corriger des courriers, constituer des dossiers administratifs, rédiger des courriers personnels, des CV, ou des lettres de motivation.
- Des expositions et des réunions de présentation de projets de développement et d'innovation de votre quartier.

Sur les questions de droit, la Maison du citoyen est là pour :

- Écouter, informer, renseigner quand on est victime.
- Aider sur un litige avec une administration ou à la défense de vos droits avec un délégué du Défenseur des Droits.
- Aider sur un litige avec un particulier ou un organisme privé avec un conciliateur de justice.

Informer, orienter et accompagner, dans les faits, au droit et à la lutte contre les discriminations et violences sexistes, les violences conjugales, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Sur les questions d'emploi, des permanences sont organisées pour développer un accompagnement personnalisé et partager un pôle ressources : offre d'emploi, formation, aide à la rédaction de CV.

PERMIS DE LOUER, SUR LE CENTRE ANCIEN EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Logement : Comment le permis de louer fonctionne-t-il ?

Pour en finir avec les logements insalubres, la commune de Millas a voté lors du conseil municipal du 10 juin 2021, la mise en place d'un permis de louer, créé par la loi ALUR en 2014.

Comme dans la plupart des villages, notre centre bourg se dégrade, certains logements ne sont plus aux normes actuelles en matière d'isolation, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, etc... et l'objectif de la municipalité est de réduire le nombre de logements insalubres à la location ou exposant les occupants à des risques manifestes.

Le permis de louer est un outil donné à la commune afin d'exercer le droit de location. Ainsi, les villes peuvent imposer aux propriétaires de passer au préalable par une démarche administrative avant de pouvoir louer leur bien, pour ce faire, le conseil municipal doit définir un périmètre d'application consistant en des secteurs géographiques.

Ce sont les rues et quartiers comportant une part importante d'habitants délabrés qui sont ciblés. Sur le reste du territoire national, les propriétaires peuvent toujours louer librement leur bien. Toutefois, avant de publier votre annonce, mieux vaut vérifier auprès de la mairie si le logement n'est pas situé dans l'un de ces secteurs.

Qui doit déposer cette demande ?

C'est au propriétaire du logement (bailleur ou mandataire) de déposer un dossier en Mairie avant la mise en location de son bien en cas de premier bail et à chaque changement de locataire (liste des pièces requises disponible auprès du service urbanisme de la commune).

Instruction du dossier, délais de réponse et validité de l'autorisation

À la réception du dossier complet, le service urbanisme prend contact avec le propriétaire afin d'organiser une visite du bien.

Cette visite gratuite est réalisée par des techniciens dont l'objectif est d'évaluer le logement à l'aide d'une grille de critères portant sur la sécurité et la salubrité du bien. Une commission, constituée d'élus et de techniciens, examinera les évaluations réalisées et statuera sur les suites à donner. La décision prendra alors une des trois formes suivantes :

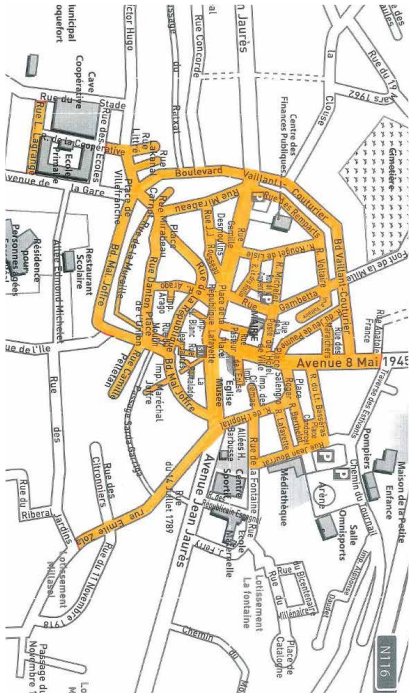
- Autorisation sous conditions mentionnant les dysfonctionnements relevés et les travaux préconisés
 - Refus avec prescription de travaux à réaliser pour y remédier (une nouvelle demande après travaux devra alors être déposée)
 - La décision finale sera notifiée au propriétaire au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet.
- Cette autorisation sera valable pendant 2 ans.

A RETENIR

Aucun bail ne peut être signé dans le périmètre concerné tant que l'administration n'a pas autorisé la mise en location.

L'absence de déclaration ou d'autorisation n'invalide pas un bail mais expose le propriétaire à des sanctions financières : amende de 5 000 € ; si récidive dans les 3 ans, ou location malgré un refus d'autorisation ; amende de 15 000 €.

Contact service Urbanisme Mairie de Millas : Mail : urb@mairie-millas.fr 04 68 57 40 04



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Comme annoncé, nous avons réalisé le remplacement des lampadaires à boules par des diffuseurs led de meilleure efficacité sur le parking de la promenade et sur les allées Barbusse.

Détailances du luminaires

Si vous repérez un éclairage public en panne, vous êtes encouragés à le signaler auprès de votre mairie ou sur l'application CITYKOMI.

Pour ce faire, vous aurez besoin du numéro de l'éclairage défaillant.

Pour le trouver il vous suffit d'inspecter le poteau en question, ou le mur s'il s'agit d'un luminaire mural.

Ce numéro comporte 3 chiffres séparés de 4 autres chiffres séparés par un /.

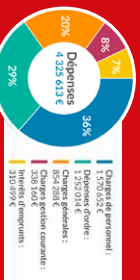
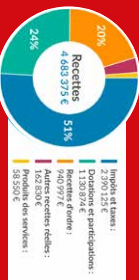
L'application de la mairie pour vous informer en temps réel !





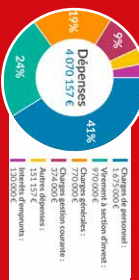
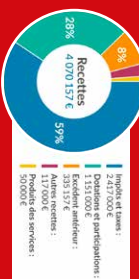
BUDGET MUNICIPAL

COMPTE ADMINISTRATIFS 2021



Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3.5% à la moyenne des communes de la même strate. Ce qui veut dire que nous ne pouvons entretenir correctement notre patrimoine (652€/hab vs 815€/hab). Concernant les recettes de fonctionnement, les dotations forfaitaires sont supérieures de 66% à la moyenne des communes de la même strate compte tenu du faible niveau de ressources des habitants de la commune (24€/hab vs 147€/hab).

BUDGET PRIMITIF 2022



La restructuration de la dette permet de dégrader 230 k€ de capacité d'autofinancement. Les investissements incontournables pour 2022 sont : la chaufferie de l'école maternelle, la restauration de l'église et la refonte de la rue des Oliviers et du chemin de la Coma.

Claudia PERSON,
1^{re} Adjointe - Chargée des finances

www.millais.fr

SÉCURITÉ RENFORCÉE

ASVP
Renforcement de la Police Municipale avec l'arrivée de 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), affectés non seulement à la surveillance de la voie publique mais aussi à la surveillance de l'environnement. « Nous avons inscrit ce nouveau dimensionnement du service de la police municipale dans notre programme lors de la campagne des élections municipales » rappelle Jacques Garrau, maire de Millas.

Sécurité – Salubrité
Cetle nouvelle équipe a pour mission, la sécurisation piétonnière des entrées et sorties d'écoles, de faire respecter les règles de stationnement ainsi que le repérage et la verbalisation des actes d'ivresse et de comportements portant atteinte à l'image de la ville et à la salubrité publique. Les détecteurs camions, l'affichage sauvage, le dépôt d'ordures (le long de la rivière, en contrebas des routes ou au lac), l'inaccessibilité et l'encombrement des trottoirs gaisés par des stationnements gênants ou des containers poubelles sont autant d'infractions aux règles que ces agents ont pour mission de faire disparaître de notre village dépend de tous, les inciviles sont punis, nos agents techniques font leur travail et un petit geste citoyen peut rendre un grand service.

Assurer la tranquillité
L'une des ames majeures des ASVP est leur connaissance de la ville et de ses habitants, un lien cultivé régulièrement au travers du dialogue avec les millaisais mais aussi en menant des actions de sensibilisation auprès des personnes vulnérables. Ces agents effectuent des rondes de surveillance afin d'assurer la tranquillité dans la commune.

POLICE MUNICIPALE
Les compétences de la police municipale sont très larges. Elle agit en complète coordination et harmonie avec les services de la gendarmerie. Dans le cadre de son projet sécurité, on notera la finalisation de l'embauche cet été d'un 3ème policier municipal pour renforcer les effectifs.

DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION
En début d'année 2022, la commune de Millas entame l'étude sur le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur des zones et bâtiments fréquemment sujets à des dégradations. « Il y a la délinquance endogène mais aussi exogène », commente Olivier Sennarich, adjoint en charge de la sécurité. Il voit ici un moyen de accompagner au mieux les services de la gendarmerie. Ce déploiement de caméras se fait de pair avec "le développement de la participation citoyenne", insiste-t-elle.

Les objectifs sont multiples :
Dissuader la survenue d'actes délictueux et ainsi contribuer à l'amélioration de la sécurité publique et au recul de la délinquance. La mise en place de la vidéoprotection permettra de compléter la sécurisation des voies de circulation, des passages piétons et des carrefours dangereux.

Assurer une continuité du dispositif déjà existant sur les communes voisines. Le but est d'identifier si besoin dans l'important flux d'automobilistes circulant dans la vallée de la Têt, tout véhicule ayant un lien possible dans la commission d'actes délictueux voir criminelles. Cela offre, il semblerait, que les Millaissois soient de plus en plus nombreux à adhérer à la vidéoprotection pour lutter contre les incivilités.

Les images ne seront accessibles qu'à certaines personnes dûment habilitées par la préfecture et uniquement pour donner suite à la commission d'actes délictueux. Aucun moment ni sera possible de voir des espaces privés, seuls les espaces publics seront visibles. Dès qu'un fait de délinquance se produira, sur la voie publique, les services de gendarmerie et les policiers municipaux auront la possibilité d'exploiter les images vidéo. Cela permettra d'identifier des personnes, de visualiser les plaques, d'immortaliser et d'analyser, les faits survenus. Tous ces éléments peuvent constituer une preuve matérielle dans une enquête judiciaire et tout cela est très encadré par la loi : seule la voie publique est filmée, les images sont floutées et les codes d'accès permettent de savoir qui a eu accès aux images, qui sont effacées au bout de 13 à 30 jours.

LA VILLE DE MILLAS A VOTRE ÉCOUTE

CADRE DE VIE

- D'une manière générale, qu'est-ce qui caractérise à vos yeux le cadre de vie de Millas ?**
Cochez 1 réponse
Le caractère « naturel » de la commune par la proximité des lacs et le massif de Força Réal
L'ambiance villageoise, les places et l'architecture patrimoniale du centre-bourg
Le paysage agricole environnant et la présence de bâtiments agricoles dans le village
La présence de nombreux services et équipements de proximité (éducation, santé, commerces, sport...)
- Quels éléments constituent pour vous des nuisances ou des gênes dans votre vie quotidienne ?**
Cochez 3 réponses, maximum
La circulation dans le centre-bourg
L'accès aux commerces et services
La circulation dans les quartiers
Le stationnement dans les quartiers
Le mauvais état ou le manque de trottoirs
L'absence de voies douces (vélos, piétons)
Le stationnement à proximité des équipements publics (écoles, stade...)
- Quels sont les aménagements de l'espace public que vous souhaiteriez voir se développer dans le centre-bourg ?**
Cochez 1 réponse
Les espaces verts (parcs, squares)
Les espaces d'animation (aires de jeux pour enfants, places avec du mobilier urbain)
Les aires de stationnement
- Parmi les thèmes suivants, quels sont ceux auxquels votre ville doit attacher une importance toute particulière ?**
Cochez 3 réponses, maximum
L'éducation
La santé et l'action sociale
La culture
Le sport
L'aménagement urbain (mobilité, voirie, éclairage)
La propriété
La sécurité, la tranquillité publique
L'emploi et l'insertion
La mobilité et les déplacements au sein de la commune
La solidarité et l'inclusion

COMMERCES ET SERVICES

- Fréquentez-vous les commerces présents dans le centre de Millas ?**
Cochez 1 réponse
 Oui, très régulièrement
 Oui, mais très rarement
 Non
- Si non, pour quelles raisons ?**
L'offre ne correspond pas à mes attentes
Ce n'est pas pratique pour s'y rendre (stationnement, circulation)
Le rapport/qualité prix n'est pas intéressant
L'offre est plus intéressante dans les communes voisines
- Fréquentez-vous le marché sur les allées Barbusse le mardi matin ?**
Cochez 1 réponse
 Oui, très régulièrement
 Oui, mais très rarement
 Non
- Si non, pour quelles raisons ?**
L'offre ne correspond pas à mes besoins
Ce n'est pas pratique pour s'y rendre (stationnement, circulation)
Je ne sais pas qu'il y avait un marché le mardi matin
Je ne fréquente pas les marchés
Autres, précisez :
- D'après vous, manquent-ils des commerces à Millas ?**
 Oui
 Non
Si oui, lesquels ? cochez plusieurs réponses
Boutique d'habillement
Boutique de produits locaux
Habilleme, chaussures
Bijouterie
Orfèvre
Petit bricolage, quincaillerie
Electronique, multimédia, informatique
Restauration rapide (pizza, crêperie)
Restauration traditionnelle
Librairie, papeterie
Téléphonie
Autres : précisez



La ville de Millas prépare un projet global pour les actions qui seront menées sur notre territoire jusqu'à 2026, dans le biais de deux grands projets territoriaux :

- le contrat Bourg Centre Occitanie, en partenariat avec la ville de Néfach
- le dispositif

Petites Villes de Demain (PVD) pour la centralité de Millas.

Pour ce faire, un diagnostic de territoire est en cours de réalisation et nous voudrions avoir votre avis sur quelques thématiques afin de mieux connaître vos besoins.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire soit :

- en retournant à la mairie de Millas
- en remplissant le questionnaire en ligne sur le nouveau site de la mairie :

www.millais.fr

Vos réponses seront traitées de manière strictement anonyme. Toutes vos idées et opinions sont les bienvenues. Merci de prendre quelques minutes pour y répondre avant le 24 juin 2022

Pour toute question, vous pouvez contacter pvd@roussillon-confient.fr

8. **D'après vous, quels sont les services qui manquent à Millas ?**
Cocher plusieurs réponses
 Services culturels (cinémas, salle de culture...)
 Services administratifs
 Services médicaux
 Hébergement touristique
 Hébergement sportif
 Services de formation, enseignement
 Autres services
9. **D'après vous, manquent-ils des services de santé sur la commune ?**
 Oui
 Non
Si oui, lesquels ? cochez plusieurs réponses
 Médecine générale
 Pédiatrie
 Médecine dentaire
 Médecine O.R.L.
 Médecines ophtalmologiques
 Infirmiers (soins à domicile)
 Autres : précisez :

EQUIPEMENTS

10. **Dans les domaines suivants, l'offre en équipements/services vous paraît-elle adaptée aux besoins ?**

	OUI	NON	Peut être amélioré
Installations sportives (stade, aires de jeux...)			
Équipements culturels (médiathèque, salle de spectacles...)			
Écoles primaires, maternelles			
Capacités d'accueil périscolaire			
Capacités d'accueil pour les personnes âgées			
Services publics			
Services de santé			
Services de aides aux démarches administratives			

11. **D'après-vous, quels équipements manquent-ils sur la commune de Millas ?**

DEPLACEMENTS - MOBILITES

12. **Lors de vos déplacements dans Millas, quels modes de déplacement utilisez-vous ?**

Pour vous rendre ...	A pied/ à vélo	En voiture/ deux-roues motorisés	En bus (covoiturage)	Autre (non concerné)
A l'école				
Dans les commerces du centre				
Dans les commerces de la périphérie				
Dans les lieux sportifs (stade, aires de jeux)				
Aux lacs				
Dans les services publics (mairie, Poste, banques...)				
Dans les services de santé				

13. **Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer dans Millas ?**

- Oui
 Non
 Si oui, lesquelles ?
 Circulation routière
 Stationnement
 Accessibilité aux bâtiments et équipements publics
 Signalétique

VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

14. **Pratiquez-vous (ou un membre de votre famille) une activité sportive**

ou culturelle sur la commune de Millas ?

Activité sportive	OUI	NON
Activité culturelle		
Si non, pour quelles raisons ?		
<input type="checkbox"/> Par manque de temps		
<input type="checkbox"/> Coût trop élevé des activités		
<input type="checkbox"/> Manque de choix		
<input type="checkbox"/> Horaires inadaptes		
<input type="checkbox"/> Pratique sur une autre commune		
<input type="checkbox"/> Pas d'intérêt		
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :		

15. **Quels types d'activités, souhaitez-vous voir se développer sur la commune ?**

- Activités de sports collectifs
 Activités de sports individuels
 Activités créatives (poterie, dessin, peinture)
 Activités de gestionnaire
 Activités dans un spectacle (cirque, théâtre, chants, danse...)
 Autre, précisez :

16. **Est-ce que vous et/ou votre famille faites partie d'une association au sein de Millas ?**

- Oui
 Non
Si oui, laquelle ?
 Association sportive
 Association culturelle
 Association sociale
 Association éducative
 Association des anciens combattants

17. **Fréquentez-vous des lieux culturels ?**

- Oui
 Non
Si oui, lesquels ?
 Cinéma
 Concerts / spectacles
 Musées
 Expositions
 Bibliothèque / Médiathèque

18. **Fréquentez-vous la médiathèque de Millas ?**

- Oui
 Non
Si non, pour quelles raisons ?

COMMUNICATION

19. **Comment vous informez-vous des activités, événements et animations qui se déroulent sur la commune ?**

- Le magazine communal
 La presse locale
 Le site internet de la commune
 Les panneaux d'affichage
 Le bouche à oreille
 Les panneaux lumineux d'information
 Les flyers et affiches
 Citykomi, application mobile de la mairie
 Autre, précisez :

20. **Comment vous informez-vous des actualités de la mairie ?**

- Affichage en mairie
 Le magazine communal
 Site internet de la mairie
 Les réseaux sociaux

21. **Quels moyens de communication privilégiez-vous pour joindre votre mairie ?**

- Le téléphone
 Le déplacement physique
 La communication numérique (mail, site internet, réseaux sociaux)
 Autre, précisez :

22. **Comment jugez-vous les services de la mairie ?**

Accueil physique	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
Accueil téléphonique					
Accessibilité (voitures, PMR...)					

Prise en charge de vos demandes	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
Les délais de réponse				
Horaires d'ouverture de la mairie au public				

23. **Quels services de la mairie sollicitez-vous le plus ?**

- Le secrétariat
 L'état civil
 Le CCAS
 La réglementation
 Le service urbanisme
 Les services techniques
 La police municipale

HABITAT ET SOLIDARITE

24. **Vivez-vous ?**

- Seul
 En couple
 En couple avec des enfants
 En colocation

25. **Quel est votre tranche d'âge ?**

- 18-35 ans
 36-50 ans
 51-70 ans
 71-85 ans
 Plus de 85 ans

26. **Quel est votre activité ?**

- Etudiant / En formation
 Salarié dans le public
 Salarié dans le secteur privé
 Chef d'entreprise
 Personne au foyer
 Retraite
 En recherche d'emploi

27. **Si vous exercez une activité professionnelle, sur quelle commune ?**

28. **Dans quels quartiers de Millas habitez-vous ?**

- Centre-ville
 Lotissements
 A l'extérieur de la ville

29. **Depuis quand habitez-vous à Millas ?**

- Entre 1 et 5 ans
 Entre 5 et 10 ans
 Entre 10 et 20 ans
 Depuis plus de 20 ans

30. **Quelles sont les motivations de votre implantation à Millas ?**

- Proximité lieu de travail
 Rapprochement familial
 J'y suis né ou vécu tout mon enfance
 Proximité des équipements publics
 Faibles taxes (IM, Foncier, TMI)
 Impôts locaux peu élevés
 Coût de logement adapté à mes ressources
 Disponibilités foncières
 Le cadre de vie
 Taille de logement adapté
 Autre, précisez :

31. **Dans votre logement, vous êtes ?**

- Propriétaire
 Locataire auprès d'un bailleur privé
 Locataire auprès d'un bailleur social (HLM)
 Hébergé gratuitement
 Si propriétaire, envisagez-vous des travaux dans votre logement ?
 Oui
 Non
 Si oui, de quels types ?
 Rénovation façade
 Travaux d'économie d'énergie
 Travaux pour le maintien à domicile
 Autres, précisez :



32. Votre logement est-il adapté à vos besoins ?

- Oui
 Non
 Si non, quel(s) type(s) de problèmes rencontrez-vous ?
 Logement trop petit
 Problème de confort
 Logement insalubre/inconfortable
 Inadapté en raison de problème de santé ou de l'âge
 Problème de voisinage
 Autre, préciser :

EVALUATION DU CENTRE-VILLE DE MILLAS

33. Globalement, comment jugez-vous la fréquentation du centre-ville ?

- En développement Stable En perte de vitesse

34. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les critères suivants du centre-ville ?

	5	4	3	2	1
Accès en voiture	Tres satisfaisant	Satisfaisant	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Tres insatisfait
L'accès en transport doux (marche, vélo, trottinette...)					
Le stationnement					
La signalétique					
La qualité des aménagements urbains (éclairage, fleurissement...)					
La propreté					
Le sentiment de sécurité					
Les animations dans le centre-ville animé					
Les jours/heures d'ouverture des commerces					
Le choix/diversité des commerces					

35. Parmi les projets suivants, quels sont ceux que vous souhaitez que la commune développe en priorité dans les six à venir ?

En sponané 5 choix possibles

- La rénovation de l'habitat
 La refecton de la voirie
 La création d'espaces verts
 Le développement des mobilités douces (mequarrières)
 L'amélioration et la sécurisation de l'avenue Jean Jaurès
 Le développement de la vidéo-protection
 Le développement d'actions sociales par le CCAS
 La création d'un groupe scolaire
 Une refecton des équipements sportifs
 Le développement de lieux culturels

Commentaires :

www.millas.fr

MILLAS
et vous

LA VILLE DE MILLAS À VOTRE ÉCOUTE



RÉGIE DES EAUX

QUELQUES RAPPELS

MODALITÉS DE RÉGLEMENT DE VOTRE FACTURE D'EAU



Fermeture de la trésorerie de Millas

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Centre des Finances Publiques de Millas est fermé. La gestion a été transférée au Service de Gestion Comptable (SGC) de Prades, 11 avenue Beausoleil
 Tél : 04 68 96 60 23.
 mail : sgc.prades@dfnp.finances.gouv.fr

Nouveau service : « paiement de proximité »

Vous pouvez dès maintenant payer en numéraire (dans la limite de 300 euros) ou par carte bancaire, muni de votre facture d'eau, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé à Millas au bureau de tabac situé à place Lafayette, sur présentation du QR code situé au recto de la facture.
 Le paiement est sécurisé et fiable.

Par internet : www.payfp.gouv.fr, identifiant : 003079 (paiement sécurisé et simplifié).

Par mensualisations

Mandat de prélèvement à compléter et à nous retourner avant le 20/12 de l'année en cours, disponible sur demande à la Régie des Eaux (Mairie de Millas - Place de l'Hôtel - Ouverture du public du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h45 à 17h45 et le vendredi de 10h à 12h et de 15h45 à 16h45), par mail (regiesaux@millas-millas.fr) ou par téléphone (04 68 57 40 06).

Par chèque bancaire ou postal : à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et à envoyer au Service Gestion Comptable de Prades situé 11 avenue Beausoleil 66300 Prades. Par virement sur le compte de la trésorerie de Prades : BIC : BDFPERRIGMAN BDFEFRPPCT - IBAN : FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056

FUITES

Il est important d'être attentif aux fuites d'eau qu'elles proviennent des canalisations, de la robinetterie, de la classe d'eau, des WC ou du cumulus d'eau chaude. Pour détecter une fuite d'eau, le moyen le plus sûr d'utiliser son compereur d'eau.

Le soir, fermer tous les robinets en s'assurant que les appareils électroménagers sont à l'arrêt, puis relever les chiffres du compteur.

Le matin suivant, avant d'utiliser le moindre point d'eau, relever à nouveau les chiffres qui doivent être identiques. Si ce n'est pas le cas, il y a sans doute une fuite d'eau, qu'il faut rechercher.

Le soir, fermer tous les robinets en s'assurant que les appareils électroménagers sont à l'arrêt, puis relever les chiffres du compteur.
 Le matin suivant, avant d'utiliser le moindre point d'eau, relever à nouveau les chiffres qui doivent être identiques. Si ce n'est pas le cas, il y a sans doute une fuite d'eau, qu'il faut rechercher.
 En cas de fuite visible, de bruit suspect (déroulement d'eau), contactez le service client de la Régie des Eaux de Millas au 04 68 57 40 06.
 Une entreprise est assurée 24h/24 et 7/7.
 Il est de la responsabilité de tous les acteurs (collective et population) de mettre tout en œuvre pour économiser l'eau !

ELECTIONS

LÉGISLATIVES

DU 12 ET 19 JUIN 2022

LÉGISLATIVES :

Pour le scrutin des législatives la date limite d'inscription est le mercredi 4 mai en ligne et le vendredi 6 mai pour les inscriptions papier à déposer en main.

PROCURATIONS :

Nouveauté : Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de donner procuration à une personne inscrite sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le porteur de cette procuration devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

La procuration peut concerner soit un tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Important : pour donner procuration, vous devez renseigner le numéro national détecteur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Vous devez également renseigner votre propre numéro national détecteur. Si vous êtes une personne nationale, vous devez renseigner votre numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur service-public.fr.

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières

En ligne avec le téléservice MaProcuration. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'engagement « MaProcuration ». Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devez présenter votre référence d'engagement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devez obligatoirement aller en personne dans le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire (Cerfa n° 12669-02) disponible au commissariat, à la gendarmerie ou tribunal ou au consulat. Vous devez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Le service d'election reste à votre disposition
 04 68 57 40 08
ou.election@millas-millas.fr



EXCLUSIF DAMIEN FABREGAS

UNE INTERVIEW EN 12 ROUNDS AVEC LE JEUNE CHAMPION DU MONDE DE BOXE



GINO

Originalité de Millas, Jean Gomez dit « Gino » est incontestablement un artiste atypique.

Petit-fils de Ferronier, et fils de constructeur de portails, Gino est un passionné de décoration. Strêmement influencé par la sensibilité féminine de ses quatre sœurs, cet artiste se définit lui-même comme un créateur autodidacte et non comme un ferronnier.
Après une petite escapade de 20 ans chez nos amis biterrois, Gino a la nostalgie du pays et tout naturellement il revient poser ses valises ainsi que son atelier dans la commune de Saint-Félic d'Avail.
Pour créer ses œuvres d'art, il travaille le fer à froid avec une technique dont lui seul a le secret.

Chez lui, chaque pièce est réalisée de façon unique avec la rigueur et la maîtrise du créateur. Fidèle à des valeurs qui le poussent à toujours se dépasser, amon du travail bien fait et qu'il se la perfection. Il travaille naturellement dans le monde de la création, qui lui offre une totale liberté d'expression, personnelle et originale. A son image, il décide alors de se consacrer exclusivement à son projet : une collection de mobilier contemporain. Pièces uniques ou petites séries, les œuvres de Gino exploitent à l'infini sa matière de prédilection, le métal. Auquel il prête pas à s'associer d'autres matériaux comme le bois.

Du samedi 4 décembre au dimanche 12 décembre, Gino nous a dévoilé sa nouvelle exposition intitulée « Un Noël chez Gino ».

Pour cette occasion, bien épaulé par sa femme Marie-Jo il s'est approprié la salle du parc à Millas, en offre sa décoration cette salle au demeurant classique a pris une autre dimension. Ce lieu dégage une ambiance détonante, chaleureuse qui est à l'image de cet artiste.
Cette salle est maintenant la sienne. La volupté et l'ergonomie des courbes qu'il façonne engendrent émotion et sensibilité.

Chez ce passionné de décoration, la création naît du cœur. A l'approche des fêtes, l'artiste a partagé ses dernières créations et surtout sa passion en se dévoilant un petit peu plus. L'œuvre dite « Gino » est dépourvue de tout ornement. Les lignes sont déterminées. Sa création est libérée du superflu, elle est sobre de façon à gagner en intemporelité.

Et comme le souligne Gino :

« De plus en plus, ce sont les rencontres avec son public qui enrichissent son inspiration et donc sa collection. » Mais plus que le talent, ce sont la modestie et l'authenticité de l'artiste qui prennent au cœur et donnent le goût de découvrir sa maison en lui donnant une âme.

Merci Gino, nous attendons avec impatience la prochaine exposition.



Comme il faisait dire à Rodrigue dans Le Cid : « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ».
Cette citation décrit à merveille Damien Fabregas, jeune boxeur de 24 ans.
Bonjour Damien, peux-tu te présenter en quelques mots ?
Je m'appelle Damien Fabregas, j'ai 24 ans, j'habite à Céret et je suis licencié à Millas. Je fais de la boxe depuis l'âge de 12 ans.

Ton parcours scolaire ? Est-ce facile de concilier la boxe et les études ?

Mon parcours scolaire n'a pas été bien long, je me suis arrêté au BAC. Actuellement, je fais la formation BTEF pour devenir éducateur sportif. C'est une semaine de cours par mois, le reste du temps je fais de l'entraînement. Je donne des cours au club, à l'extérieur.

La boxe est ton sport de prédilection ou tu as pu tester d'autres sports ?

J'ai testé plein d'autres sports quand j'étais petit, du foot, du rugby, j'ai tout essayé mais je suis toujours revenu à la boxe car c'est dans ce sport que j'exprime le mieux.

Que serais-tu devenu sans la boxe ?

Sincèrement, je pense que j'aurais vite eu tendance à partir du mauvais côté. Avec mon tempérament et mes fréquentations j'aurais mal tourné.

Qu'est-ce qui t'a donné envie de faire de la boxe ?

Quand j'étais petit, le badminton et le basket, mais ça ne m'a rien fait. Quand j'étais plus âgé, j'ai commencé à faire de la boxe et ça a changé tout.

A quoi penses-tu pendant tes combats ?

Pendant les combats, il te faut penser à ne pas te laisser impressionner par l'adversaire. Tu dois rester concentré et penser à gagner.

Comment définis-tu ta façon de boxer ? As-tu une idée dans la boxe ?

Je me définis comme un « boxer », un « char d'assaut » qui avance, qui avance... J'ai plein de plans de combats que j'adore. Par exemple Mac Gregor est un boxeur que je respecte.

La plus grande fierté ?

Franchement, ma plus grande fierté est de voir briller les yeux de mes parents et de mes proches lors de mes victoires.

Quels sont tes profs ? Tes rêves ?

Mes profs, maintenant, consistent à développer, plus j'accès professionnel car j'aimerais arriver à vivre de la boxe en donnant des cours dans des écoles, des entreprises, des associations... Mais le problème, c'est que la boxe reste un sport amateur et on n'a pas assez de rémunération pour en vivre. On est tout obligé d'avoir un boulot à côté et comme moi je suis un passionné, j'aimerais arriver à vivre de la boxe. Concrètement, la pratique de la boxe et le travail.

Est-ce possible de développer la boxe sur Millas ?

Ahhh oui oui, Millas est un vivier de champions. On a la chance d'avoir toujours de très bons compétiteurs et surtout on a un super formateur : mon entraîneur Jean-Pierre Guillemet qui s'investit énormément pour le sport dans la commune depuis des années. C'est un dynamisme qui apporte amène des compétiteurs chaque année et naturellement tous les compétiteurs sont très versés le haut.

Si tu avais un message à faire passer aux jeunes millassois, que leur dirais-tu ?

Le jour d'être de s'arrêter et surtout de ne pas utiliser leur énergie bêtement à faire des courses. Allez faire du sport et pour tout dire, de la boxe car c'est un beau sport, un sport noble.

Pour terminer, quel est ton plus grand rêve ?

Mon plus grand rêve ? Et bien j'ai de la chance car j'ai déjà réalisé mes plus grands rêves : 3 fois champion de France, 1 fois champion d'Europe et double champion du Monde. Tous mes rêves sportifs ont été réalisés et maintenant ce ne sont plus des rêves mais des objectifs que je me fixe. Et actuellement mon objectif est de me développer professionnellement et d'avancer.



LA VILLE DE MILLAS OBTIENT LE LABEL TERRE DE JEUX 2024

Objectif : vivre et faire vivre à tous les citoyens l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques.
En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition collective est que le pays tout entier vive et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.
La fête sera plus belle si elle est partagée. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit.
C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024 !

Une ambition : mettre plus de sport dans la quotidien des Français. Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion... Plus de sport durable et responsable. Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique. Plus de sport pour vivre des émotions uniques !
La ville de Millas est une ville qui bouge, une ville qui embrasse déjà ces enjeux grâce à des engagements et des investissements importants en faveur de la pratique sportive.

Avec ce label, 3 objectifs seront à atteindre ensemble :

- Une célébration ouverte, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux ;
 - Un héritage durable, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
 - Un engagement inédit, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux, dès maintenant, partout en France.
- En devenant Terre de Jeux 2024, la ville de Millas s'engage pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux !



CULTURE ET MANIFESTATIONS

Renovation de l'église Sainte-Eulalie

Les premiers travaux démarrèrent prochainement, suite à l'acceptation du dossier de subventions, porté par l'équipe municipale auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
Dans le cadre de cette rénovation, un lot (une nef) sera organisé avant l'été, pour récolter les fonds nécessaires au financement des frais ne sera pas pris en charge entièrement par l'Etat. Certes, l'Etat nous accompagne dès le départ dans la restauration de l'église. Sainte-Eulalie, mais nous devons aussi trouver d'autres solutions. Nombreux lots seront à gagner pour cet événement dont l'intégralité des bénéfices sera reversée à la rénovation de cet édifice.

Diada Catalana

Le temps d'une journée, le dimanche 22 mai, la municipalité organise une « diada catalana » pour honorer notre identité.
Llaçus, Corcaet, Gegans, Cargade, marché gourmand catalan seront de la partie.

Expression libre groupe d'opposition

"Ces textes sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs."

Nous avons été informés en conseil municipal de la décision de la majorité de vendre la maison de retraite. Pour mentionner la maison de retraite Força Real a été construite dans les années 1900. Jusqu'à l'année dernière l'annuité demeurait...
Cela-ci étant échu, nous avons proposé que l'annuité devienne disponible, soit et permettrait de couvrir l'annuité demeurant.
l'annuité pour financer la proposition a été rejetée par le maire.
Cette vente, va stabiliser le CCAS, de ressources non négligeables et constituer un désaveu patrimonial communal, pour le CCAS, de ressources qui depuis 32 ans ont contribué à la réalisation de la résidence Força Real.
Aux dires de la majorité, les crédits ainsi décaisés en investissement devraient financer des projets.
Pour nous, ces projets étant flous et nébuleux, nous craignons que le montant de la vente soit englobé dans une opération de la dette communale, l'étatant sur une durée plus longue qui impactera lourdement les générations futures.
Nous avons donc voté contre cette vente insensée et désastreuse.
Nous sommes donc vaine et difficile, nous restons vigilants et objectifs au bon-dieu de chacun et serons présents dans tous les échanges concernant la vie et l'administration de la commune.

Régis Bironnini, Laurence Noguera, Daniel Pirelli, Cécile Quintas et Sylvie Vidal.

L'AVENIR DE L'EHPPAD

Une dynamique vertueuse pour le CCAS au détriment de l'intérêt de l'établissement Força Real

La maison de retraite Força Real est un établissement public autonome qui est dépositaire d'une autorisation délivrée par l'ARS et le département. Dans le cadre de la modernisation et la médicalisation des établissements médico sociaux, il a été décidé de reconstruire dans les années 1990, ces nouveaux locaux. Ceux-ci ont été financés par le CCAS. Dans le cadre d'un contrat bail entre le CCAS et l'EHPPAD public autonome le montant du loyer couvrait le crédit contracté par le CCAS. Cette dynamique vertueuse, devait équilibrer le CCAS dès lors que l'amortissement des bâtiments lui en revenait en charge. Sauf que l'EHPPAD public en plus de payer l'intégralité des bâtiments depuis le début de son engagement avec le CCAS, a pris à sa charge nombre de réparations entretien qui incombait au CCAS dès lors. Les directeurs successifs de l'EHPPAD, ont maintenu les bâtiments en état en plus des loyers dans l'inertie collectif.

Une tarification régulée associée à un manque d'investissement appauvrit l'EHPPAD Força Real

L'établissement public autonome Força Real est un établissement de 82 places d'hébergement médicalisées pour personnes âgées dépendantes habilitées intégralement à l'aide sociale. Cette autorisation signifie que son tarif administré est réglé par la tutelle de tarification compétente le conseil départemental.

Des non-conformités de sécurité et une rénovation des bâtiments demandant de lourds investissements

Depuis plusieurs années, l'EHPPAD Força Real ne satisfait pas totalement aux règles et normes en vigueur de sécurité pour un établissement recevant du public de type 1. Sur l'année 2020-2021, des travaux de changement du système de détection incendie ont été réalisés. Cependant le dossier de désamortissement des bâtiments doit encore être réalisé et il y a une réelle urgence ! Le risque étant la fermeture des locaux. Afin de répondre partiellement aux attentes des autorités compétentes, des solutions temporaires ont été mises en place par la direction, l'effort de personnel notamment la nuit pour prévenir tous risques.
Une modernisation des locaux est nécessaire avec la rénovation des salles deau et le dédoublement des chaudières doubles ne répondait plus aux besoins et desis diminuit des résidents.
Tous ces investissements ont un coût, l'EHPPAD n'étant pas propriétaire des locaux, se trouve face à son histoire avec des locaux ne répondant plus aux normes. Le rachat des bâtiments par l'EHPPAD public autonome est une solution d'équilibre afin de lui permettre d'être réactif aux enjeux du grand âge. Plusieurs réunions entre la Préfecture, la DGFIP, l'ARS, la direction de l'établissement et la municipalité ont permis d'établir une trajectoire saine et pérenne pour les deux parties. Ce rachat des murs permettra enfin à l'EHPPAD public autonome d'acquiescer à sa capacité d'investissement, de mener les travaux nécessaires à la pérennité de son activité, de faire face à l'avenir avec pragmatisme et dynamisme...

UN CENTRE DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNEL POUR MILLAS

■ Une Centre de santé pluriprofessionnel c'est quoi ?

C'est une équipe de professionnels de santé de proximité qui partagent un projet commun et qui exercent leurs activités de façon coordonnée et pluriprofessionnel, au bénéfice des patients d'un même territoire. Ces équipes associent des compétences médicales et paramédicales.

■ Le Groupement d'Intérêt Public d'Occitanie (GIP) « ma santé, ma région »

Suite à la convention signée avec le Groupement d'Intérêt Public d'Occitanie, la nouvelle Centre de Santé Pluriprofessionnel (MSP) verra le jour début septembre 2022 à Millas; elle regroupera de nombreux professionnels et un coordonnateur.

« Notre ville est impactée par la désertification médicale.

Nous avons conscience que cela a pour conséquence une mauvaise prise en considération de la santé de nos concitoyens et un épuisement de nos médecins. Il est donc important de pouvoir bénéficier de soins de proximité», explique Jacques Garsau, maire de la commune.

La région Occitanie soutient ce projet, c'est elle qui va gérer les « ressources humaines » en effet elle assurera la recherche active de médecins et gèrera tous les aspects administratifs et réglementaires liés à la santé.

La commune de Millas s'occupera de l'entretien courant, de la maintenance, des charges et des réparations de la structure.

■ Garantir la qualité des soins

Il aura fallu presque 2 ans de rencontres, débats et réflexions avec tous les acteurs de la santé du territoire pour aboutir à ce projet de maison de santé pluriprofessionnel, financé par la Région qui doit accueillir une dizaine de professionnels : des généralistes, mais aussi des spécialistes et des sages-femmes présents, pour des consultations régulières.

Tout le personnel paramédical : les infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, pharmaciens, ... pourront passer une convention avec le centre et participer aux réunions pluriprofessionnelles.

Cela permettra une meilleure prise en compte des problématiques de soins complexes et de définir des protocoles de soins pour offrir aux patients une prise en soin coordonnée et efficace.

« L'objectif était de garder la qualité des soins, leur proximité, mais aussi d'être attractif pour les professionnels dans une structure commune avec des services partagés. Il était important d'agir avant la désertification médicale », souligne Nathalie Vergnette, élue en charge de la Santé.

■ Agence Régionale de Santé (ARS)

Point important et positif :

L'Agence Régionale de Santé soutient la démarche impulsée par la région Occitanie. Elle a rendu un avis favorable pour ce projet.

Le centre sera accrédité par l'ARS car il répond à tous les critères.

L'objectif étant d'avoir une amplitude horaire de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et le samedi matin de 8h à 12h.

La Centre de Santé Pluriprofessionnel travaille en santé publique en partenariat avec l'ARS et le Centre Hospitalier de Perpignan en participant activement par exemple, aux différentes campagnes de vaccination.

La Commune de Millas mise sur l'attractivité du territoire souligne l'élué avec « une offre économique, sociale, culturelle et touristique de qualité ».

SI MILLAS

M'ÉTAIT CONTÉE...



On aperçoit la Maison Gaixet à droite de la photo. On reconnaît Émilie Tixador, Jean Paixach, le petit garçon devant Émilie, Rose Duchan dans le groupe de gauche. La plus grande vers le centre de la route, à côté de l'homme en blanc, Joséphine, épouse Jordan, devant Rose.

Une première mention de la commune est apparue en 898 (Millares).

Puis vers 1027-1163, Millas est appelée Marca Hispanica.

Plus tard, la commune est nommée Villare de Milars ou de Milariis.

On peut évaluer la population de Millas en 1385 à 86 foyers.

Actuellement, elle est d'environ 4100 habitants.

- Un moulin à blé existait à Millas autrefois .

- Pendant la Seconde Guerre mondiale, deux résistants millassois ont été tués. (Marcel Billès et Roger Roquefort)

- Des personnages célèbres vécurent à Millas :

• Jean de So, seigneur de Roquefort.

• La famille Noble de Blanes sous Louis XV.

• Don Joseph de Pons et de Guimera, seigneur de Millas.

• Victor Aragon, écrivain et archéologue.

• Le général Roget.

• Georges Reynal, chef du service de presse de la présidence de la République, résistant lors de la Seconde Guerre mondiale.

• Laurent Vinas-Raymond, réalisateur de films.

LA MLJ DE MILLAS



La Mission Locale Jeune accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans afin qu'ils/elles puissent être écoutés par des professionnels qui les aident à trouver des solutions pour avancer, dans la vie professionnelle (emploi, formation) et/ou dans la vie quotidienne (logement, santé, volontariat, permis de conduire ...).

La Mission Locale est comme les jeunes : unique et particulière.

Le Contrat d'Engagement Jeunes :

Mesure mise en place en Mars 2022, il s'agit d'un accompagnement renforcé de 6 à 12 mois assorti d'une allocation jusqu'à 500€ par mois :

Un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui vous suit tout au long de votre parcours et jusqu'à obtention d'un emploi durable avec un accès à tous les services de la mission locale. (Logement, aide au permis, ateliers, etc)

Et ma commune ?

Sur Millas, la Mission Locale Jeunes accueille le public du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30, le Vendredi de 8h à 12h à place de la mairie de millas.

En 2021, 229 jeunes ont été suivis par l'antenne MLJ de Millas dont 154 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé.

Contactez la Mission Locale Jeunes de Millas

04 68 57 26 37

L'ÉQUIPE DE L'ANTENNE DE MILLAS

De gauche à droite :

Sandra PELLET Assistante Administrative, Carole DUTRAIN Conseillère en insertion professionnelle, Aurélie CIALONI Conseillère en insertion professionnelle Référente CEJ, Sophie BAUX Conseillère en insertion professionnelle Référente CEJ, Mathieu SOLA Coordinateur de Secteur Millas. (Absent sur la photo)



MILLAS
et VOUS

MILLAS

Mairie

Place de l'Hôtel de Ville - B.P. 33

Tél. 04 68 57 35 03 - Fax. 04 68 57 33 16

www.mairie-millas.fr